

19/07/2021

# Réunion de C. A

Visioconférence



Myriam Rivals Didier Coupeau  
SECRETAIRES DE SEANCE



# Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Paris, le 3 août 2021

## Table des matières

Présents .....	3
Les membres du C.A .....	3
Excusés .....	3
Ordre du jour .....	3
Rappel : composition du C.A et chargés de mission (Jean Saleilles) .....	4
Le premier collègue .....	4
Le deuxième collègue issu des Présidents de Région, UR, .....	4
Le troisième collègue issu des responsables de département .....	4
Les autres responsables de Département : .....	4
Les adjoints .....	4
Les chargés de mission .....	4
Le CISP d'octobre (Jean Saleilles) .....	4
CISP KELLERMANN .....	5
CISP RAVEL .....	5
Centre d'exposition FPF/FIAP (Jean Saleilles) .....	6
Ex-congrès (Jean Saleilles) .....	6
La FPF : 130 ans en 2022 (Jean Saleilles) .....	7
Le département Informatique (Stéphane Benhamou) .....	7
Vice-Présidente en charge des UR (Myriam Rivals) .....	10
Les retours de la réunion du 19 juin .....	10
Les concours .....	10
Communication .....	11
L'informatique .....	11
C.A de la FPF .....	12
Département Formation (Didier Coupeau) .....	12
La carte FPF sur 3 ans, (Alain Chabonat) .....	12
Le secrétaire général (Julien Mazzoni) .....	13
Le siège .....	13
La SACEM .....	13
Le trésorier (Serge Bréard) .....	13
La situation actuelle .....	13
Département Compétitions: (Gérard Barbier) .....	14
En général : .....	14



# Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40

Courriel : [fpf@federation-photo.fr](mailto:fpf@federation-photo.fr) - Internet : [www.federation-photo.fr](http://www.federation-photo.fr)

Paris, le 3 août 2021

La Biennale à Cognin,.....	15
Prochaine saison .....	15
Le guide des compétitions.....	15
Club Champion de France.....	15
Les N1 .....	15
Mémoire de coupe.....	15
Aménagements Copain .....	15
Le Quadrimage.....	15
Le concours Auteur .....	15
La nature .....	15
Département Publications (Danièle Pruvot).....	17
Constitution des comités de rédaction : .....	17
La Lettre .....	17
France Photographie :.....	17
Le Florilège : .....	17
Responsable : Dominique .....	17
Un mois un auteur :.....	17
Responsable de la rubrique.....	17
Calendrier des prochains comités de rédaction : .....	18
Pour la Lettre :.....	18
Pour France Photographie : .....	18
Pour le Florilège .....	18
Un souhait pour la Lettre de la rentrée :.....	18
Département Événementiel (Jean-Claude Luque).....	18
Département Partenariat (Alain Bénard).....	21
Département Communication (Marcel Boi).....	21



Paris, le 3 août 2021

## Compte-rendu de réunion

### Présents

#### Les membres du C.A

Jean Saleilles, Alain Chabonat, Danièle Pruvot, Gérard Barbier, Christophe Cellard, Alain Besnard, James Labruyère, Myriam Rivals, Marcel Boi, Francine Chich, Didier Coupeau, Serge Bréard, Jean-Claude Luque, Julien Mazzoni. Invité : Stéphane Benhamou,

### Excusés

Gérard Morisot,

### Ordre du jour

1. Jean S : Rappel composition du CA, du bureau, des départements, des chargés de mission.
2. Jean S : CISP, programme et inscriptions pour le 20 juillet, gestion SECREGEN,
3. Jean S : Mise en place d'un centre d'exposition FPF/FIAP à Villefranche de Conflent
4. Jean S : Le Congrès devient : l'Ascension sera le jeudi 26 mai 2022.
5. Jean S : La FPF fêtera ses 130 ans en 2022 : création, autour des départements Événementiel, Publications, Communication et en lien avec le, la président(e) en charge des UR et du président, d'un groupe de travail, p
6. Gérard M : travail avec Stéphane Benhamou de Microsoft 365, préparation pour une bascule en septembre,
7. Myriam R : les UR, retour sur la dernière réunion
8. Myriam R, Didier C : Formations, Modules, information générale,
9. Alain C : Mise en place de la carte FPF sur 3 ans,
10. Julien M : Le siège, maintien in situ rencontré fin juin, ACASAVIVA attend notre aval pour en Julien M : local du 3 rue Vallès, contact avec l'agent immobilier qui actuellement gère notre location. Julien M : point SACEM, voir dates proposées,
11. Serge B : Situations au 14/7 et
12. Gérard B : Retour sur les concours Gérard B : Biennale à Cognin,
13. Danièle P : un point sur les publications en cours et à venir, Jean-Claude Luque : Événements en cours et à venir,
14. Alain B : un point partenariat,
15. Marcel B : un point communication,
16. Divers : - En prévision de la Lettre de La Fédé de septembre, rappel des échéances –
17. Questions diverses :



# Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Paris, le 3 août 2021

La réunion commence par les remerciements de Jean Saleilles, à toutes les personnes présentes. Il promet qu'après cette réunion, il les laissera tranquilles quelques jours avant de repartir pour une nouvelle saison.

## Rappel : composition du C.A et chargés de mission (Jean Saleilles)

### Le premier collège

- Président : Jean Saleilles (bureau)
- Vice-Président FPF : Gérard Morisot (bureau)
- Secrétaire Général : Julien Mazzoni (bureau)
- Trésorier : Serge Bréard (bureau)
- Jean Claude-Luque
- Trésorier adjoint : Alain Chabonat

### Le deuxième collège issu des Présidents de Région, UR,

- Christophe Cellard
- Francine Chich
- Didier Coupeau
- James Labruyère
- Myriam Rivals, Vice-Présidente en charge des UR (bureau)

### Le troisième collège issu des responsables de département

- Communication : Marcel Boi – (élu au C.A)
- Compétitions : Gérard Barbier
- Publications : Danièle Pruvot (Elue au C.A)
- Partenariat : Alain Besnard (Elu au C.A)

### Les autres responsables de Département :

- Formation : Didier Coupeau
- Événementiel : Jean-Claude Luque
- Informatique : Gérard Morisot,

### Les adjoints

- Secrétaire adjoint : Christophe Cellard
- Adjoint informatique : Stéphane Benhamou

### Les chargés de mission

- Florilège et Reconnaissances : Dominique Gastaldi
- Un mois, un auteur : André Jacquard
- Informatique, logiciels : Maurice Salmon
- Assurances : Dominique Lemoine
- Expositions de prestige : Florent Moreda

## Le CISP d'octobre (Jean Saleilles)

Quelques changements voire le planning ci-dessous, encore provisoire :



# Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40

Courriel : [fpf@federation-photo.fr](mailto:fpf@federation-photo.fr) - Internet : [www.federation-photo.fr](http://www.federation-photo.fr)

Paris, le 3 août 2021

Jeudi 30 septembre à 14h une délégation FPF (Gérard Morisot, Danièle et Alain Pruvot, Jean Saleilles, Marcel Boi) va à la BNF Richelieu, pour remise officielle de la collection complète des Florilèges.

## CISP KELLERMANN

Jeudi en fin d'après-midi, 17 h, réunion du CA. Faire le point sur week-end et la saison à venir.

Vendredi midi : Déjeuner, lieu à définir, Peut-être une partie Ravel, une partie Kellermann

Vendredi soir 20h : Réunion des Présidents d'UR gestion Myriam Rivals, intervention de 15 minutes : Jean Saleilles.

Dimanche matin : Réunion du CA.

## CISP RAVEL

Vendredi matin : une équipe pour préparation remises de prix, tests projections, lots, etc.... Véhicule loué par Julien, à partir du jeudi pour toute la logistique.

Vendredi après-midi ; gestion invités et lauréats par Gérard Barbier et Alain Besnard : Remise des prix de 14h à 17h. Penser à inviter les lauréats au déjeuner.

Vendredi 17h30 : Intervention de Maître Anatrella, sur le droit à l'image, la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

A partir de 19h : Soirée « cocktail amélioré » attention modification car réunion des présidents d'UR à Kellermann à 20h, à ce jour la restauration Ravel est fermée. Julien va s'orienter vers un traiteur.

Samedi matin de 9h30 à 11h30 : CA-CE réunion de rentrée lieu, Amphi Ravel,

Samedi midi : repas Ravel (tous) Penser à inviter les lauréats au déjeuner.

Samedi après-midi : Remise des prix de 14h à 17h, gestion invités et lauréats par Gérard Barbier et Alain Besnard.

A partir de 19h soirée « Cocktail amélioré » à confirmer, car à ce jour la restauration Ravel est fermée. Recherche d'un traiteur et d'une salle.

La location d'un véhicule (camionnette) est indispensable pour transporter le matériel du siège à Ravel. La location pourrait être prolongée tout le week-end pour le retour du matériel au siège. Julien Mazzoni, s'en charge.

On ne connaît pas la liste des partenaires. Alain Besnard s'en occupe mais actuellement ils sont en congés.

Pour les lauréats, Gérard Barbier, nous n'avons pas non plus de retours définitifs sur leur participation.

James Labruyère va donner la Coupe de France NB au club de Champagne sur Seine, ils l'apporteront en même temps que la Coupe de France Couleur pour la



# Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Paris, le 3 août 2021

remise officielle à Ravel. Gérard Barbier n'y est pas opposé, il souhaite juste savoir où elles se trouvent.

Il est important que le président du club de Champagne sur Seine soit présent en octobre.

Jean insiste sur le fait qu'il est difficile de "caler" les remises de prix, les partenaires sont sollicités et les lauréats seront prévenus début septembre. Il y a encore beaucoup d'incertitude sur ce week-end.

## Centre d'exposition FPF/FIAP (Jean Saleilles)

Jean avait évoqué ce projet avec Christophe Paqueriau qui ensuite est parti. Une piste avait également été évoquée pour un centre international à Riedisheim : c'est tombé à l'eau. Dire que La Covid perturbe ou annule des projets est un euphémisme.

Jean nous tient au courant de l'avancée de ce projet pour Villefranche de Conflent. La municipalité semble toujours intéressée. Pas de coût pour la FPF. Ce village fait partie des plus beaux villages de France, site UNESCO.

Le club de Jean y mettra une exposition la semaine prochaine, la mairie a aménagé la salle. Un partenariat est en train de se mettre en place avec la municipalité. Une convention va être signée.

Cette galerie est ouverte au public toute l'année. Elle pourra accueillir des expositions de la FPF et des expositions internationales. On y mettra ce que l'on voudra y mettre, la partie "artistique" est de notre ressort.

Les référents sont Jean-Claude Luque, et Florent Moreda.

Il est possible d'avoir d'autres endroits dans toute France. Quelques pistes sont en cours de négociations : Le siège n'est plus d'actualité.

- Armand Amenta avait une piste dans un site Unesco vers le Puy de Dôme. (Pas de retour à ce jour)

## Ex-congrès (Jean Saleilles)

Il ne faut pas confondre la fête de la photo en octobre et la fête de la fédé en fin de saison.

En attendant, quel nom lui donner ? Il faut le trouver rapidement ! Jean rappelle les différentes propositions qui avaient été données.

- Les rencontres de la Fédération Photographique de France
- Les régionales de la fédé
- Les nationales de la fédé
- Focus de la fédé
- Images et Partages
- La fête de la fédé
- Festi fédé



# Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Paris, le 3 août 2021

- Fédé Photo
- Festi Photo
- Photo en fête
- La fédé en fête
- Les rencontres fédérales
- Les estivales

Jean souhaite une prise de décision ce soir pour avancer.

Jean a relancé pour mai 2022. Florent Moreda avait dégrossi le travail avec Val d'Europe. Jean a eu un contact avec le directeur du cabinet ce jour. Ils ont l'air intéressés. Le comité donnera une réponse d'ici une dizaine de jours. Jean doit écrire un courrier en précisant la demande, les besoins "logistiques" de la FPF.

- La remise des prix,
- Des conférences avec des invités
- Projections
- Invités d'honneur
- Signature de livre éventuellement
- Village des partenaires
- Tables rondes, rencontres avec...
- Ouverture au public et gratuité

Cette manifestation se fera les 24 25 26 mai 2022. Elle restera une journée festive, aucune réunion statutaire n'aura lieu lors de cette rencontre. Les membres du C.A confirment cette volonté de séparer le côté festif et le côté administratif.

L'AG de la FPF se fera en juin. Le début du mois sera consacré aux élections et la fin juin à l'AG en visioconférence comme cette année.

Après diverses propositions, il se dégage un nom comme : Festi-Val F'Estivales Photographique de la Fédération ; en déclinant et mettant en avant les Majuscules F.P.F....

L'idée d'un logo pour cette manifestation est soumise par Julien Mazzoni.

## La FPF : 130 ans en 2022 (Jean Saleilles)

La FPF fêtera ses 130 ans en 2022 : Un groupe de travail (Jean-Claude Luque, Marcel Boi, Serge Bréard, Gérard Morisot, Florent Moreda, Jean Saleilles, Daniele Pruvot, Francine Chich, Myriam Rivals), doit se réunir le 19 août, pour la mise en place de cet événement. Voir quelles manifestations qui seront sous le « chapeau » des 130 ans avec un point d'orgue en mai.

## Le département Informatique (Stéphane Benhamou)

Stéphane Benhamou, nous informe que le matériel informatique au siège est opérationnel, il pourra intervenir à distance si un problème se présente. Pascale est ravie de ce nouveau matériel informatique.





# Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

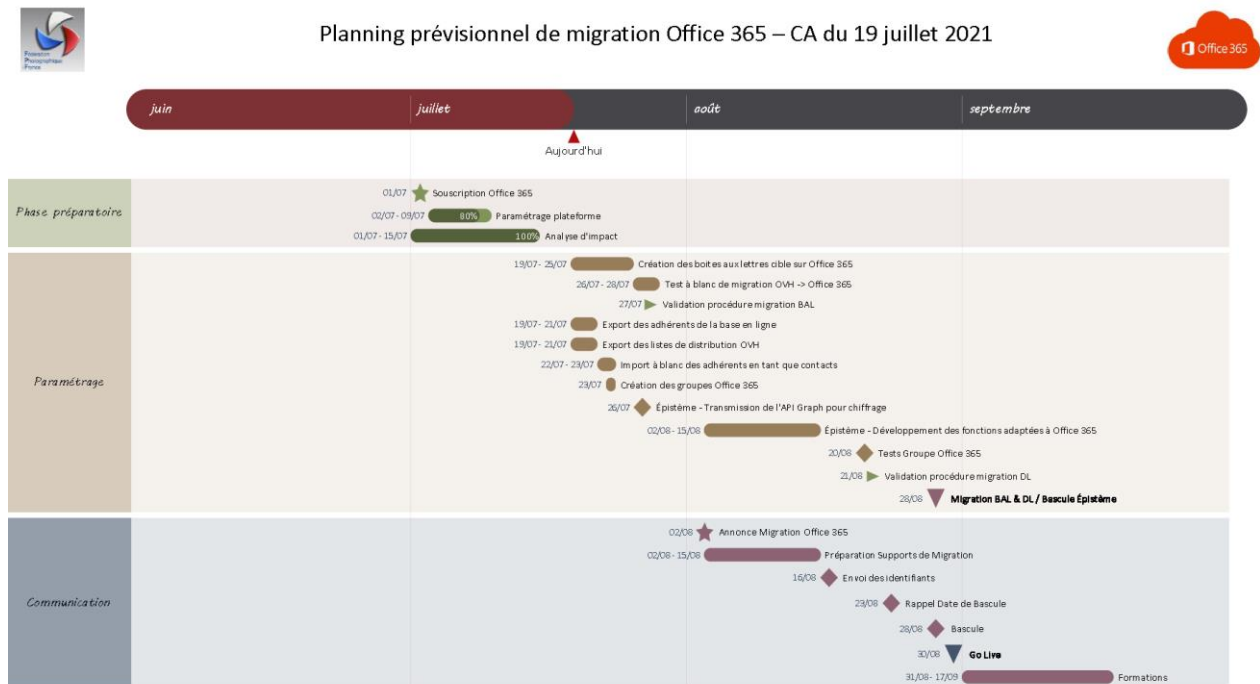
Paris, le 3 août 2021

Stéphane a mis le compte rendu de l'A.G de la FPF sur le site mais souhaite s'assurer qu'il doit être accessible pour tout le monde : la réponse est oui. Stéphane mettra un bandeau d'annonce sur la page d'accueil.

[Comptes-rendus AG - Fédération Photographique de France \(federation-photo.fr\)](https://www.federation-photo.fr)

Gérard Morisot et Stéphane Benhamou travaillent ensemble à la mise en place de Microsoft 365. Stéphane nous présente son rétroplanning de la préparation pour une bascule en septembre. Il nous explique également la migration vers office 365. Toutes les boîtes mail OVH (113) seront passées sur Office 365. La prévision serait que le « Go live » c'est-à-dire la mise en route soit au 30/8/21.

Voir [en annexe](#)



Stéphane nous enverra une petite enquête à chacun d'entre nous pour connaître notre profil et répondre au mieux à nos attentes pour la bascule. Notamment si nous sommes en POP ou IMAP.

Il travaille beaucoup avec Epistème.

Stéphane nous explique les principales fonctionnalités de Microsoft 365 (partage de documents, teams...). Nous aurons tous les outils de Microsoft, espace de stockage. Notre travail sera beaucoup plus productif. L'offre « association » est gratuite pour le premier niveau Microsoft.

Lors de la migration des boîtes mails Stéphane sera disponible et pourra prendre la main à distance pour faire les manipulations.

Plusieurs questions sont posées :



# Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40

Courriel : [fpf@federation-photo.fr](mailto:fpf@federation-photo.fr) - Internet : [www.federation-photo.fr](http://www.federation-photo.fr)

Paris, le 3 août 2021

Nos adresses mails changeront-elles ? Non aucun changement.

Faudra-t-il faire du nettoyage avant ? Plus il y en a dans la boîte, plus ce sera long à migrer. Nettoyage pas indispensable.

Une boîte mail organisée avec des dossiers, par thème, cela va-t-il disparaître ? Cela ne devrait pas bouger. Il faut juste s'assurer si notre messagerie est IMAP ou POP.

Si IMAP parfait tout basculera, si POP c'est plus contraignant, car le contenu de notre boîte est sur notre PC et le chemin migratoire est différent. Un petit topo sera envoyé par Stéphane pour que tout se passe bien. En POP ne pas détruire les anciennes messageries.

Est-ce que le stockage de nos boîtes mails perso sera saturé. Les mails d'Office 365 ont leur propre vie avec un espace de stockage conséquent. Non aucun souci.

Peut-on continuer à enregistrer les documents FPF sur notre ordinateur et sur le disque dur de la FPF ? Stéphane doit connaître le mode de fonctionnement de chacun pour répondre favorablement à chaque demande. Il peut créer une sauvegarde automatique sur Cloud et en même temps sur un NAAS.

La configuration Windows 8 est-elle compatible avec Office 365 ? oui pas de souci.

Si l'on possède déjà une licence personnelle, cela pose-t-il un problème au processus ? non pas de problème.

Peut-on faire un transfert d'office sur Gmail ou autre messagerie ? Pas de souci. Il faut le signaler à Stéphane. Il faudra activer le transfert externe. Il faudra se connecter sur la boîte FPF pour écrire un mail.

Adresse FPF de Stéphane : [dpt.datas1@federation-photo.fr](mailto:dpt.datas1@federation-photo.fr)

Jean reprend la parole : la première étape est la mise en place de Microsoft 365 et la deuxième la mise à jour du site, car beaucoup de choses ont besoin d'être actualisées. Avec 2,3 administrateurs (Gérard, Stéphane, Marcel) on pourrait avoir un site à jour. Un travail en commun est nécessaire.

Quand on veut voir quelque chose sur le site, ne pas hésiter à contacter Stéphane, il agira rapidement.

Stéphane ne sait pas si Gérard Morisot a averti Maurice Salmon. Jean fait le nécessaire auprès de Maurice, en lien avec Stéphane.

James intervient pour dire qu'il y a des choses comme la galerie des Ambassadeurs qui n'est toujours pas à jour sur le site. Plusieurs choses ont été mises à jour, rien pour les Ambassadeurs. Sa demande, faite à Gérard Morisot, qui date du mois de février est restée sans action. Cela le contrarie fortement car dit aux gens d'envoyer les photos, qu'elles seront mises sur le site pour officialiser leur titre d'Ambassadeur. James en avait parlé à Jean lors de la Coupe de France Couleur. James attend une réponse.



# Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Paris, le 3 août 2021

Jean dit que s'il pose la question aux personnes présentes dans cette réunion tous ont quelque chose à faire remonter.

Jean ne trouve pas normal que l'affiche St- Orens soit toujours là, que l'annonce du salon de la photo de 2019 soit toujours là, ce n'est pas normal. Que l'annonce des compétitions soit toujours là alors que c'est terminé. A toutes les cases il y a de quoi discuter. Jean est conscient que Gérard Morisot a eu beaucoup de travail et n'a pas pu tout faire.

Il a dû mettre en place les élections de la FPF, plus quelques UR. Il a eu des soucis de santé.

Penchons-nous plutôt sur l'avenir. Stéphane se propose d'agir. Il faut que James lui envoie les éléments et lui explique un peu le fonctionnement des Ambassadeurs.

Gérard Barbier intervient pour le groupe « support informatique ». Quand les gens cliquent sur le lien « signaler un bug », pour signaler un problème informatique (site des concours), ce message est envoyé à : Epistème, Gérard Morisot, Maurice Salmon, Gérard Barbier, chacun répond selon ses capacités en mettant tout le monde en copie. Gérard souhaite y ajouter Stéphane.

## Vice-Présidente en charge des UR (Myriam Rivals)

### Les retours de la réunion du 19 juin

Les concours

*Les concours directs :*

Nous avons constaté que les concours nationaux directs n'étaient pas bien connus par les adhérents, Peut-on faire une campagne de publicité (affiche) pour ces concours en début de saison. La diffusion se ferait par les Presur vers les adhérents.

Réponse de Gérard Barbier : Je crains que cela soit lourd, les adhérents n'ont qu'à aller sur le site. Gérard n'y croit pas trop. Les informations sont sur le site et sur la lettre de la fédé. Les gens ne lisent pas. Les présidents d'UR peuvent faire un Zoom et informer les clubs. Le président d'UR doit concentrer les informations, les préparer et les diffuser.

*Le Quadrimage en région*

Un président d'UR proposait de faire un concours régional Quadrimage qualificatif pour le national. Après discussion avec les Presur, il a été décidé de faire un atelier pour les Presur, avec le commissaire national du Quadrimage, s'il le souhaite ; inviter les PresUR et les commissaires régionaux audio pour discuter de l'organisation de concours. Cet atelier sera enregistré et diffuse auprès des clubs pour le populariser.

Les Presur pourraient organiser un concours **non qualitatif de Quadrimage en région, nous sommes conscients que des régions n'ont pas de candidats** et voir par la suite (deux ou trois ans) pour un concours qualificatif. Faire un test pour cette année.



# Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Paris, le 3 août 2021

Dominique Gastaldi se propose éventuellement pour le faire si jamais le commissaire national n'est pas partant.

Gérard Barbier en parlera plus tard. Il y a un projet.

## *Droit pour le N2*

Le président d'UR ne peut pas donner suite au N2 si jamais il y a des soucis. Sauf en changeant sa fonction sur la base en ligne. Pourquoi le président d'UR n'a pas la somme de tous les droits de tous ses collaborateurs d'UR ?

Christophe Cellard intervient en soulignant que Mr Compétition a les droits de tous les commissaires.

Mais le président d'UR non.

Le responsable compétition est une personne relais lorsqu'un commissaire régional partait, il est en lien aussi avec le département Compétitions.

Myriam doit en faire part au département informatique pour étendre la somme des droits de tous les collaborateurs du C.A des Présidents d'UR.

## Communication

Marcel Boi avait fait un diaporama pour promouvoir la FPF cet outil était bien apprécié, les Présidents souhaiteraient que Marcel l'actualise.

Réponse de Marcel Boi : il y travaille dessus. Il travaille sur la présentation de la FPF, et sur l'organigramme audiovisuel de la FPF. C'est en cours. Prévision pour septembre. Jean précise que dès son élection, Marcel était au travail, qu'il a déjà fourni un premier support, qu'il va actualiser pour donner suite à la réunion de ce soir et aux retours que vont lui faire les membres du CA.

## L'informatique

Les présidents ont une demande pour les sites régionaux : sur l'ancien site un compteur existait, peut-on avoir un compteur sur la fréquentation pour savoir combien de visite on a sur le nouveau site.

Réponse de Marcel et Stéphane : Marcel l'a demandé à Epistème pour toutes les UR.

Stéphane va demander à Epistème si on peut connecter le site avec Google Analytics. Cette fonction offre des fonctions analytiques plus dynamiques.

Souhait d'un espace privé sur les sites des UR. : On oublie cette question. Marcel m'informe qu'il a eu beaucoup de questions utopiques. Ce genre de souhait n'est pas forcément possible et utilisable. Il faut rester cohérents dans les demandes.

Lors d'une communication ml clubs les présidents de régions avaient demandé d'être en copie de cette communication. Cela n'est toujours pas acté. (Déjà demandé).

Réponse : demander la modification de ces listes à Epistème.



# Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Paris, le 3 août 2021

Toutes ces demandes devront être envoyées à Stéphane et il se charge de faire ce qu'il faut pour agir.

L'adresse ml-club prend-elle bien l'adresse des présidents et ou contact ?

Réponse : oui les Présidents et les contacts clubs sont destinataires.

## C.A de la FPF

Les présidents d'UR demandent pour la seconde fois, un agenda des communications faites aux adhérents et aux clubs pour éviter les doublons au moment des élections. Et aussi les dates d'envois de la lettre du Président pour ne pas cumuler avec les lettres des UR.

Jean prend note de cette demande. Il souhaite également être destinataire des lettres des UR.

Normalement le mot du président est prévu vers le 20-25 de chaque mois.

Pour la SACEM : les présidents demandent d'avoir une information très précise sur les musiques libres de droits qu'il faut déclarer tout de même.

Réponse de Jean et Julien : On attend la finalisation de ce dossier. La prochaine réunion se fera début septembre. Ensuite une information sera faite.

## Département Formation (Didier Coupeau)

Didier a fait une réunion ZOOM de bilan et de passage d'infos et de fichiers avec Myriam la semaine dernière. Il reprend la suite tel quel, pas de changement dans les formateurs, mêmes tarifs, et poursuite de ce qui est déjà fait.

Didier fera un zoom avec les formateurs pour se présenter et présenter la saison. Il souhaite inviter Jean lors de cette réunion de début de saison.

Il va essayer de faire Covid ou pas Covid des Téléformations, ZOOM ou AUTRE Office 365, etc...

Alors attention il ne pourra pas tout faire tout seul il recherche donc des collaborateurs... pour la gestion et le suivi des inscriptions...

Didier préparera un mot pour la lettre de septembre « on recherche une aide à la formation ».

Pour le budget, Didier souhaite changer la dénomination « formation Parisiennes » avec « formations nationales »

Myriam s'occupe de mettre le catalogue à jour pour la prochaine saison.

## La carte FPF sur 3 ans, (Alain Chabonat)

Alain Chabonat nous présente la future carte FPF (dos). La première année, Pascale imprimera la carte avec les coordonnées de l'adhérent et l'année de la première saison d'abonnement. Les années suivantes (2 ans) l'adhérent collera son timbre. Voir exemple ci-dessous.



# Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Paris, le 3 août 2021

## PHOTOGRAPHE FPF

M Alain Chabonat  
75 avenue de Cressac  
78990 Elancourt

U.P.A.C. - Le Chesnay  
16-0034-0059 / PW 00000

21-22

septembre - septembre

Serge rappelle le coût de l'achat des cartes FPF : 3400€ par an, avec cette formule cette dépense ne se fera que tous les 3 ans.

On informe Stéphane que les tarifs 2021-2022 ne sont pas à jour sur le site.

### Le secrétaire général (Julien Mazzone)

#### Le siège

Jean et Julien ont rencontré l'intervenant pour mettre au point le cahier des charges pour les recherches du local. Ce local pourrait se situer proche de Paris.

Cette personne recherche un repreneur pour le 3bis. Il va négocier un départ anticipé avec l'agence. Sur le bail il n'y a aucune clause de fin de bail anticipé.

Cette personne se conformera au cahier des charges, validé par le C.A pour effectuer ses recherches.

Jean demande confirmation au C.A que l'on souhaite mandater cette personne pour rechercher un local en location ou achat selon le cahier des charges Julien rappelle que l'on doit verser une avance sur honoraire de : 2800€ pour officialiser son mandat, le reste de l'avance est un pourcentage sur la négociation du contrat. [Annexe 2](#). Cette personne travaille en réseau. Toutes les transactions devront passer par lui. Selon le cahier des charges il doit nous présenter des offres régulièrement. Le délai est d'un an environ. Ce contrat est exclusif.

Après des questions et des réponses tout à fait légitimes de la part du CA, celui-ci confirme à unanimité le souhait de mandater cette personne. Jean a demandé à ACASAVIVA et son représentant de mener la négociation, de bout en bout, recherche, proposition, négociation jusqu'à la signature notariée.

#### La SACEM

On attend la réunion de septembre pour conclure ce dossier.

### Le trésorier (Serge Bréard)

#### La situation actuelle

Serge nous présente les chiffres. Voir tableaux ci-dessous.





# Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Paris, le 3 août 2021

## Résultat de l'exercice au 16/07/2021

**82 159,07 €**

## Résultat de l'exercice au 31/07/2020

**76 664,67 €**

## Postes de trésorerie au 16/07/2021

**248 064,44 €**

## Postes de trésorerie au 31/07/2020

**169 257,77 €**

## Les adhérents

16/07/2021 : 7 550

31/07/2020 : 8 478

Ecart en nombre : **928**

Ecart en pourcentage : **- 10,95 %**

## Les clubs

16/07/2021 : 518

31/07/2020 : 532

Ecart en nombre : **14**

Ecart en pourcentage : **- 2,63 %**

Libellés	31/08/2020	16/07/2021	Différence	Budget Prévisionnel	% de réalisation
Abonnements France Photographie	62 263,96 €	60 275,00 €	- 1 988,96 €	64 770,00 €	93,06 %
Florilèges	48 375,55 €	47 046,10 €	- 1 329,45 €	50 795,00 €	92,62 %
Cotisations des clubs	26 966,00 €	26 238,00 €	- 728,00 €	25 000,00 €	104,95 %
Adhésion des adhérents	304 092,00 €	270 933,02 €	- 33 158,98 €	270 000,00 €	100,35 %
Adhésions individuelles	11 031,00 €	9 702,00 €	- 1 329,00 €	9 500,00 €	102,13 %
	452 728,51 €	412 728,12 €	- 38 534,39 €	420 065,00 €	98,25 %

Jean informe Serge de son souhait d'un rendez-vous avec la banque pour parler d'un éventuel mécénat et du futur achat pour le local FPF.

## Département Compétitions: (Gérard Barbier)

### En général :

La saison des concours est terminée, la concentration des concours sur un mois a été très dure. Un constat : beaucoup de réclamations, plus que les années passées, la majorité des retours négatifs ont été fait sur le résultat des concours. Gérard a eu



# Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Paris, le 3 août 2021

des signalements sur le comportement de 2 commissaires nationaux. Il en reparlera lors de la réunion de septembre....

## La Biennale à Cognin,

Des commissaires se sont déplacés et ont vu comment se juger une biennale. Cela permettra de travailler sur la prochaine biennale de 2022 qui va être monochrome. Il a en projet la nomination d'un monsieur biennale, son analyse critique viendrait en renfort pour préparer les dossiers. Il va en reparler avec Jean qui est favorable à cette perspective.

## Prochaine saison

Le guide des compétitions

Pour la saison à venir, le guide des compétitions est en écriture. Il se recalera sur l'édition de 2019. En effet, sur le dernier guide, le département compétition a souhaité détailler et finalement trop d'infos noie l'adhérent.

Club Champion de France

Mise en place du club champion de France toutes catégories avec un trophée.

Les N1

Il y aura un trophée pour tous les clubs N1.

Mémoire de coupe

Mise en place des mémoires de Coupe. Des plaquettes gravées qui resteront dans les clubs vainqueurs des Coupe.

Aménagements Copain

Il va y avoir des aménagements sur Copain. La réunion commissaires nationaux se tiendra le 28 août en visioconférence. Ils travailleront sur la finalisation du guide des compétitions et sur ces fameux aménagements possibles. Jean, absent ce jour-là, prépare une intervention (vidéo) qu'il enverra à Gérard.

Le Quadrimage

Nouvelles compétitions en vue, un Quadrimage sélectif en région avec un quota pour garder 160 et 180 dossiers environ au niveau national.

Le concours Auteur

Les concours « auteur » passeront par une filière N2 avec un quota de 33%.

Cette décision fut prise car sur un week-end il y a trop de séries, les juges ne sont plus au top à la fin du week-end.

La nature

Concours avec un règlement spécifique. Quelques dérives ont été constatées. Gérard a fait une visio avec les commissaires nationaux Nature. Souhait d'une plus grande implication des commissaires en Régional pour ne pas faire monter 'tous et n'importe quoi en N2.





# Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40

Courriel : [fpf@federation-photo.fr](mailto:fpf@federation-photo.fr) - Internet : [www.federation-photo.fr](http://www.federation-photo.fr)

Paris, le 3 août 2021

Pour le N1 et la coupe, il va y avoir une nouveauté, sur Copain. Cette nouveauté concernera le Reportage également car la retouche n'est pas autorisée. (Retouche = aucune suppression d'un élément sur la photo). L'adhérent devra cocher une case pour l'engagement du respect du règlement du concours « Nature » de fichiers non modifiés et s'engage à fournir le fichier natif. Les responsables des envois devront avoir à leur disposition les fichiers natifs pour effectuer des vérifications. Le ton va se durcir. Si des manquements au règlement sont reconnus, le club redescend au niveau inférieur (N1 et Coupe).

Pour cela, mise en place à l'étude d'un partenariat avec IRCC photo, le site compare le fichier natif et le fichier envoyé et donne un rapport sur les opérations qui ont été faites sur les images. Gratuit pour la fédé. Réunion avec Jean, Gérard, les représentants d'IRCC et les commissaires fin juillet pour en parler.

Alain Besnard, dit que la photo nature artistique n'a plus de place dans nos concours. Les adhérents ne peuvent pas présenter leurs images en Nature et seulement 3 photos nature dans les concours divers.

Gérard ne sait pas ce qu'il faut faire. Pour lui ces photos artistiques ne représentent qu'un faible pourcentage.

Gérard est prêt à écouter des solutions.

Il y aura une réunion avec les commissaires régionaux nature pour expliquer ce changement.

Myriam demande ce que la FPF veut défendre au niveau de la nature, photo nature artistique ou la photo nature naturaliste. Selon notre décision nous adaptons notre règlement. Si on choisit la photo artistique cela videra les concours généralistes de ces photos dites « nature » retravaillées.

Gérard a posé cette question aux commissaires nationaux nature. Si l'on choisit l'artistique on se libère de toutes notions de la nature, ou rester naturalistes sans être des purs et durs naturalistes. Question pas évidente.

Christophe souhaite s'assurer que les adhérents auront l'information dans le guide des compétitions sur ce logiciel IRCC photo.

Didier s'inquiète sur la notion de pourcentage accordé pour les modifications par ce logiciel. On lui confirme que ce logiciel sera disponible pour tous les adhérents.

Gérard a tout l'été pour y penser. Jean souhaite conclure ce chapitre en remerciant les commissaires qui ont effectué un travail considérable et qui ont été un peu mal menés par les auteurs. Gérard, les commissaires et Jean auraient besoin que les présidents d'UR soutiennent et accompagnent les commissaires nationaux et le département Compétitions et le Président. Il est trop facile d'attaquer le commissaire qui se retrouve seul. Peut-être que deux trois ont été un tout petit peu loin. Il y a un taux d'agressivité important par rapport à la covid. Tout le monde veut tout pour 38€. A un moment on fait AU MIEUX, et avec ce que l'on a. Les présidents d'UR doivent être le relais.



# Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Paris, le 3 août 2021

Jean a été dans de nombreux concours, il remercie également Gérard Barbier, Myriam, pour leur présence aux différents concours nationaux. Jean remercie les présidents d'UR qu'il a pu rencontrer pendant ces déplacements.

Les concours audiovisuels et séries sonorisées auront un classement comme dans tous les autres concours.

José Pires Dias, commissaire IP, laisse sa place de commissaire, la place est à prendre.

## Département Publications (Danièle Pruvot)

### Constitution des comités de rédaction :

**La Lettre :** Jean Saleilles, Président, Myriam Rivals, Vice-présidente en charge des UR, Gérard Morisot, Vice-président issu du 1<sup>er</sup> Collège, Julien Mazzoni, Secrétaire général et Danièle Pruvot, responsable de la rédaction. Hélène Rodriguez assurera toujours la relecture sur le plan orthographique.

**France Photographie :** Alain Pruvot, Rédacteur en chef, Jean Saleilles, Directeur de la publication, Gérard Morisot et Myriam Rivals, Vice-présidents, Julien Mazzoni, Secrétaire général, Victor Coucosh et Danièle Pruvot, assistante de rédaction.

Je tiens à *remercier sincèrement* Veronika Miojevic qui a accepté de prendre en charge le Défi France Photographie pour la période où Victor était moins disponible mais elle a souhaité arrêter tous ses engagements à la FPF, pour des raisons strictement personnelles, pas du tout en raison d'un quelconque désaccord qu'elle aurait eu avec la FPF, je tiens à le préciser afin que cela soit bien clair pour tous.

C'est donc Victor qui assurera de nouveau la rubrique ainsi que celle intitulée « Nouveaux talents ».

### Le Florilège :

**Responsable :** Dominique Gastaldi. Il travaille en lien étroit avec Karl Hecquefeuille, maquettiste qui assure toute la PAO. *Comme en 2020*, on demandera à tous les commissaires la relecture de la partie du Florilège qui les concerne au niveau des pages de résultats de clubs ou d'auteurs afin d'éviter les coquilles qui sont toujours dommageables pour les auteurs ou les clubs concernés et qui nous demandent ensuite une gestion compliquée de ces erreurs. Par avance merci aux commissaires pour ce travail.

### Un mois un auteur :

**Responsable de la rubrique :** André Jacquart qui travaille en lien étroit avec Jean Saleilles, Gilbert Coutelet en tant que commissaire Grand Prix d'Auteur, Alain Pruvot et moi-même.

**Une demande :** il est vivement souhaitable qu'une telle parution soit un rendez-vous qu'on fixe avec nos adhérents, il est donc nécessaire que le livret sorte toujours à la même date. Nous souhaitons que cela soit le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois.

Cette demande a été actée à l'unanimité.



# Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Paris, le 3 août 2021

## Calendrier des prochains comités de rédaction :

Pour la Lettre : **lundi 16 août** afin qu'elle puisse être disponible avant la réunion au CISP. De ce fait, **j'ai besoin de récupérer les articles au plus tard le 10 août** car il me faut un peu de temps pour les préparer pour le déroulement du comité de rédaction.

Pour France Photographie : **mercredi 18 août**. Nous avons laissé un peu plus de temps aux auteurs que les années précédentes car nous avons tenu compte de l'absence de sorties pour beaucoup d'entre eux à cause de la Covid.

Pour le Florilège : nous nous organiserons pour qu'il arrive dans les foyers comme l'an dernier, en décembre et nous reprendrons le même rétroplanning. L'appel à souscription se fera en août après que les devis aient été obtenus, il n'est pas question d'annoncer maintenant un prix de souscription.

## Un souhait pour la Lettre de la rentrée :

Après cette période très compliquée de contraintes sanitaires, de limitations de réunions et bien d'autres soucis liés à cette crise de la Covid-19, je pense qu'il serait vraiment important que la Lettre de septembre soit envoyée à tous les adhérents, comme elle l'a été en avril. C'est pour moi à l'évidence une excellente façon de montrer que la Fédé est toujours présente, active, avec des projets à court et à moyen terme. C'est un juste retour vis-à-vis des adhérents.

La proposition est soumise au vote et elle est approuvée à l'unanimité.

Jean termine en soulignant que le mois de septembre sera un mois capital pour relancer la fédé. On doit annoncer toutes nos actions, annoncer les 130 ans. On a besoin de montrer une fédé en marche.

Le C.A vote à l'unanimité l'envoi de la lettre de la fédé à tous les adhérents en septembre.

## Département Événementiel (Jean-Claude Luque)

Beaucoup de manifestations ont été annulées, d'autres remplacées par une exposition virtuelle.

Remise en état des collections circulantes, un fichier de suivi a été fait sur Excel.

Un document complet composé de 45 pages est fait et prêt à être mis sur le site, ou envoyé aux PresUR. Il regroupe toutes les collections circulantes disponibles pour les UR et les clubs. Ce document peut être envoyé, édité.

Paris, le 3 août 2021

## 2 Exposition Les 40 meilleures photos de la Coupe de France 2017 .

1. Cette exposition, est composée de 40 photos.
2. Réalisée sur ALU DIBON 40 X 50, livrée avec système d'accrochage perlon transparents à œillet 2 mm longueur 1m .
3. Carnet de suivi & d'autocontrôle qualité.

carnet de route	date	expéditeur	date	destinataire	état général du colis		
					très bien	moyen	défectueux
départ le :			arrivée le :				
départ le :			arrivée le :				
départ le :			arrivée le :				
départ le :			arrivée le :				

rayures  
angle cassé  
inutilisable

Numéro de photo

			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
			21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
			31	32	33	34	35	36	37	38	39	40

Nous mettons à votre disposition dans le colis les 24 systèmes d'accrochage.





Paris, le 3 août 2021

## Les 40 meilleures photos de la Coupe de France 2017



1 Brame avant l...



2 Casse-croute



3 Cheveche d'A...



4 CONFRONT...



5 Crabier-chev...



6 Dame blanch...



7 Défense d'Ap...



8 Départ en vol...



9 Désaccord so...



10 diable en sc...



11 Drache



12 Ecureuil Fou...



13 En attente



14 Epervière br...



15 Festin du N...



16 Héron Cendré



17 JOKULSAR...



18 L'hermine fa...



19 L'heure de s...



20 L'île aux cerfs



21 L'intrus



22 La pêche du...



23 Les bleuets-



24 Mère & fille



25 Oeil-pour-œil



26 pêche fructu...



27 Pêche



28 Plongeon



29 Portrait de P...



30



31 Premiers pas



32 Rats noirs



33 Renard Pola...



34 Renardeau ...



35 Renardeau



36 Réverie



37 Rugissem...



38 Solitaire



39 transparences



40 Wanaka



# Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40

Courriel : [fpf@federation-photo.fr](mailto:fpf@federation-photo.fr) - Internet : [www.federation-photo.fr](http://www.federation-photo.fr)

Paris, le 3 août 2021

Présence renforcée à Rambouillet. Prochaines manifestations : Chabeuil, Aubrac, Perpignan. Doublement de la surface au salon de Bièvre.

Jean met en avant tout le travail accompli en un an par toute l'équipe. Un travail énorme sur la recherche d'exposition. Il y a eu environ 400 auteurs exposés. La FPF est en train de donner de la visibilité à ses auteurs. Alain signale que nous devons faire attention sur l'accrochage de nos expositions. Il a eu quelques retours à ce sujet. Pour Arles, 31 photographes et une quinzaine, présents au vernissage. Danièle signale qu'elle a eu des retours très positifs, des personnes ont décalé leur séjour pour y participer. Ils ont remercié la FPF pour cette mise en avant. Merci à Francine, Marcel et l'UR 13 pour cette implication. Marcel Boi a fait un montage de toutes les images présentées et cela a été mis sur les réseaux sociaux.

Pour finir Jean-Claude remercie Florent Moreda pour son gros travail.

## Département Partenariat (Alain Bénard)

En ce moment c'est difficile, les gens sont en vacances. Diverses relances, il reste 3 gros partenaires sans réponse. A cette heure ne sait pas qui vient et quand pour le CISP d'octobre.

Il tient à signaler que quand on fait des tirages pour des expos, il serait bien qu'on le fasse en liaison avec le partenariat. Il faut essayer de travailler avec eux, qu'il y ait un échange de bons procédés. Jean rappelle que rien ne se fait sans consulter le département partenariat, puis fonction des devis ou conditions du moment.

## Département Communication (Marcel Boi)

Un petit mot pour Arles. Marcel a fait jouer ses contacts pour un futur local pour les prochaines rencontres 2022.

Création de l'organigramme de la FPF en cours.

Un montage vidéo et un PDF sur les photos émergentes a été fait par Marcel diffusion sur les réseaux sociaux. Il se propose de faire un PDF sur toutes les photos émergentes pour le mettre sur le site de la FPF, mais à ce jour il ne peut pas car aucun droit ouvert. Il pourra le faire également pour toutes les collections prestigieuses.

A ce jour il n'a pas le mot de passe pour accéder au mail Dpt. Comm. Jean lui demande de (re)faire la demande ce jour.

James demande qui gère YouTube. Car il a envoyé une vidéo de la Coupe de France à Mélanie et elle ne l'a pas diffusée. Il l'a donnée à Jean il y a peu de temps et toujours rien. James veut bien faire des choses pour valoriser la FPF mais si c'est pour ne pas être diffusé ce n'est pas la peine. Marcel dit que Mélanie s'engage à jour tout ce qu'elle avait sous la main.

La réunion se termine tard. Il est indispensable que chacun travaille, synthétise ses interventions. Oui l'Ordre du Jour est dense, mais nous l'avons déjà fait. Merci à tous de votre engagement et un bon été à toutes et à tous.



# Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40

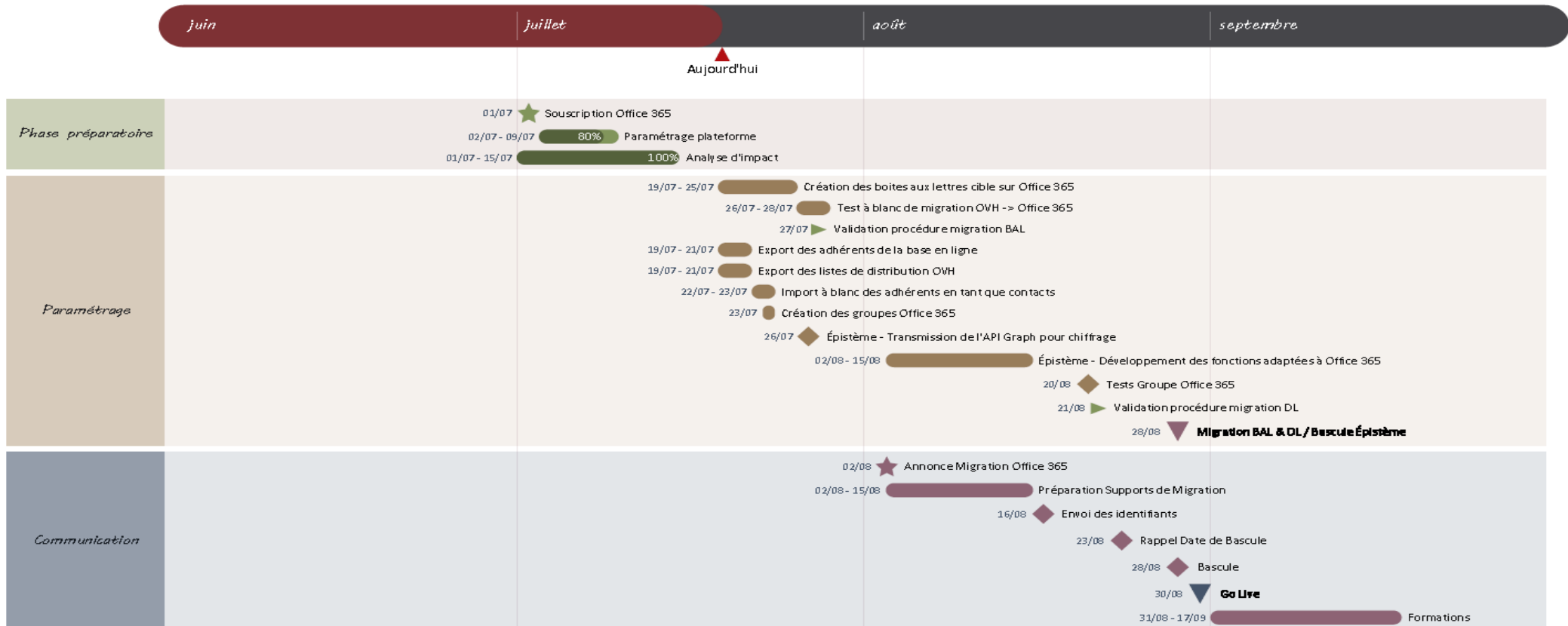
Courriel : [fpf@federation-photo.fr](mailto:fpf@federation-photo.fr) - Internet : [www.federation-photo.fr](http://www.federation-photo.fr)

Paris, le 3 août 2021

## Annexe 1 : retour vers Le département Informatique (Stéphane Benhamou)



### Planning prévisionnel de migration Office 365 – CA du 19 juillet 2021





Paris, le 3 août 2021

## Annexe\_2 retour vers Le siège

**ACASAVIVA**  
immobilier d'entreprise

**MANDAT de RECHERCHE DE SUCESSEUR à la LOCATION  
DE BIENS ET DROITS IMMOBILIERS Mandat n° ... ..**  
Prévue par la Loi 70-9 du 2 janvier 1970, et par le décret n° 678 du 20 juillet 1972,

ENTRE : La **FÉDÉRATION PHOTOGRAPHIQUE DE FRANCE - FPF**, association ... ..,  
ayant son siège social 5 rue Jules Vallès - 75011 PARIS immatriculée à PARIS  
et titulaire d'un bail des locaux ci-après décrits,  
représentée par **Monsieur ... ..**, dûment habilité  
intervenant aux présentes sous la dénomination "LE MANDANT", D'UNE PART,

ET la Société **ACASAVIVA S.A.R.L.** au capital de 7.622,45 Euros,  
RCS PARIS B 412 218 810 - dont le siège est 8 rue du Val de Grâce - 75005 PARIS  
Carte professionnelle Transactions n°8413, délivrée par la Préfecture de Police de Paris  
Garantie financière SO.CAF. - 26 avenue de Suffren 75015 PARIS - montant des garanties: 30.000 €  
représentée par **Monsieur Claude DEVOIR**, dûment habilité,  
intervenant aux présentes sous la dénomination "LE MANDATAIRE", D'AUTRE PART,

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT:**

Par ces présentes, **LE MANDANT** confère **AU MANDATAIRE** qui l'accepte, un **MANDAT DE RECHERCHE DE SUCESSEUR à la LOCATION** des biens et droits mobiliers et immobiliers ci après désignés, aux prix, charges et conditions suivantes :

**DÉSIGNATION:**  
Au **3 bis rue Jules Vallès - 75011 PARIS**, Locaux à usage commercial et / ou bureaux, avec vitrine sur rue, en rez de chaussée, ainsi qu'un sous-sol en accès direct d'une surface totale d'environ 33,80 m2. Les Biens seront disponible après accord.

**CONDITIONS:**  
Les conditions de location, le Loyer et ses annexes seront celles en vigueur au jour d'un accord et après validation de ces conditions avec le propriétaire

**OBLIGATIONS DU MANDANT:** Le MANDANT devra

1. produire toutes les pièces justificatives demandées par le MANDATAIRE ainsi que tous autres documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission notamment, les diagnostics techniques obligatoires.
2. donner au MANDATAIRE les moyens de présenter et faire visiter le bien.
3. ratifier la cession au profit de tout preneur présenté par le mandataire acceptant d'acquiescer aux prix, charges et conditions du mandat éventuellement modifiés par avenant, et après l'accord du propriétaire.

**OBLIGATIONS ET POUVOIRS DU MANDATAIRE:** Le MANDANT autorise le MANDATAIRE à :

- entreprendre tout ce qui sera utile, y compris en déléguant sa mission à un /des autres mandataires, pour parvenir à la location notamment, toute publicité par tous moyens y compris représentation photographique,
- indiquer, présenter et faire visiter les biens à toutes personnes qu'il jugera utile.

Le MANDATAIRE rendra compte au MANDANT de l'exécution de sa mission chaque fois qu'il l'estimera utile et établira un compte rendu des actions engagées, et indiquera au MANDANT la liste des confrères auxquels le dossier aura été transmis.

- Il est également rappelé que le Mandataire n'est pas habilité à recevoir de fonds, effets ou valeurs de la part des parties, à quelque titre que ce soit, en dehors de la rémunération.

**DURÉE DU MANDAT**

Ce mandat est conclu pour une période irrévocable de 3 mois à compter de la signature des présentes. Passé un délai de trois mois à compter de sa signature, le mandat peut être dénoncé à

mai 2021 Mandat de recherche de successeur au 3 bis rue Jules Vallès - 75011 PARIS





Paris, le 3 août 2021

tout moment par chacune des parties, à charge pour celle qui entend y mettre fin d'en aviser l'autre partie quinze jours au moins à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. (2ème alinéa de l'article 78 du décret du 20 juillet 1972)

Tacite reconduction : A l'issue de la période de 3 mois, il sera automatiquement prorogé pour une durée maximale de 9 mois supplémentaires au terme de laquelle il prendra automatiquement fin sans aucune formalité, sous réserve de la disponibilité du bien.

#### RÉMUNÉRATION DU MANDATAIRE:

En cas de réalisation de l'opération avec un preneur présenté par le MANDATAIRE, son délégataire, ou un confrère préalablement énuméré, le MANDATAIRE aura droit à une rémunération fixée à 30% du loyer annuel hors TVA (20%) à la charge du preneur. Cette rémunération sera exigible le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, même dans le cas où le MANDANT traiterait postérieurement à l'expiration du présent mandat avec un acheteur présenté par le mandataire pendant la durée du mandat.

Le Mandataire est autorisé à s'assurer les services d'autres cabinets immobiliers, étant entendu qu'il fera son affaire de la rémunération de ces derniers.

#### CLAUSE PÉNALE

De convention expresse et à titre de condition essentielle sans laquelle le Mandataire n'aurait pas accepté le présent mandat:

- Le Mandant s'assurera du règlement des honoraires dus au MANDATAIRE, au jour de signature de la cession et/ou de la signature d'un bail neuf.
  - Le Mandant s'interdit pendant les DOUZE MOIS qui suivent son expiration, de traiter directement ou par l'intermédiaire d'un tiers avec un locataire qui lui aura été présenté par le Mandataire.
- En cas de non-respect des obligations visées dans la clause pénale, le Mandant s'engage à régler au Mandataire une indemnité compensatrice forfaitaire égale au montant de la rémunération énoncée à l'article 8 du présent mandat en application des articles 1142 et 1152 du Code Civil.

#### ELECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige concernant l'interprétation ou l'exécution du présent mandat sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, auquel les parties font expressément attribution de juridiction. Elles attribuent compétence exclusive aux tribunaux du ressort de la situation des biens à vendre.

De convention expresse et conformément à l'article 1325 du Code Civil, fait en autant d'originaux que de parties ayant un intérêt distinct,

A Paris, en deux exemplaires, le ... .. 2021

Lu et approuvé  
Bon pour mission

LE MANDANT  
représenté par M...

Lu et approuvé  
Mission acceptée

LE MANDATAIRE  
représenté par Monsieur Claude DEVOIR



Paris, le 3 août 2021



## MANDAT de RECHERCHE DE SUCESSEUR à la LOCATION DE BIENS ET DROITS IMMOBILIERS Mandat n° .....

Prévue par la Loi 70-9 du 2 janvier 1970, et par le décret n° 678 du 20 juillet 1972,

ENTRE : La **FÉDÉRATION PHOTOGRAPHIQUE DE FRANCE - FPF**, association .....,  
ayant son siège social 5 rue Jules Vallès - 75011 PARIS immatriculée à PARIS  
et titulaire d'un bail des locaux ci-après décrits,  
représentée par **Monsieur** ... .., dûment habilité  
intervenant aux présentes sous la dénomination "LE MANDANT", D'UNE PART,

ET la Société **ACASAVIVA S.A.R.L.** au capital de 7.622,45 Euros,  
RCS PARIS B 412 218 810 - dont le siège est 8 rue du Val de Grâce - 75005 PARIS  
Carte professionnelle Transactions n°8413, délivrée par la Préfecture de Police de Paris  
Garantie financière SO.CAF. - 26 avenue de Suffren 75015 PARIS - montant des garanties: 30.000 €  
représentée par **Monsieur Claude DEVOIR**, dûment habilité,  
intervenant aux présentes sous la dénomination "LE MANDATAIRE", D'AUTRE PART,

### IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT:

Par ces présentes, **LE MANDANT** confère **AU MANDATAIRE** qui l'accepte, un **MANDAT DE RECHERCHE DE SUCESSEUR à la LOCATION** des biens et droits mobiliers et immobiliers ci après désignés, aux prix, charges et conditions suivantes :

#### DÉSIGNATION:

Au **5 rue Jules Vallès - 75011 PARIS**, Locaux à usage commercial et / ou bureaux, avec vitrine sur rue, en rez de chaussée, ainsi qu'un sous-sol en accès direct d'une surface totale d'environ 84,64 m2. Les Biens seront disponible après accord.

#### CONDITIONS:

Les conditions de location, le Loyer et ses annexes seront celles en vigueur au jour d'un accord et après validation de ces conditions avec le propriétaire

#### OBLIGATIONS DU MANDANT: Le MANDANT devra

1. produire toutes les pièces justificatives demandées par le MANDATAIRE ainsi que tous autres documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission notamment, les diagnostics techniques obligatoires.
2. donner au MANDATAIRE les moyens de présenter et faire visiter le bien.
3. ratifier la cession au profit de tout preneur présenté par le mandataire acceptant d'acquiescer aux prix, charges et conditions du mandat éventuellement modifiés par avenant, et après l'accord du propriétaire.

#### OBLIGATIONS ET POUVOIRS DU MANDATAIRE: Le MANDANT autorise le MANDATAIRE à :

- entreprendre tout ce qui sera utile, y compris en déléguant sa mission à un /des autres mandataires, pour parvenir à la location notamment, toute publicité par tous moyens y compris représentation photographique,
- indiquer, présenter et faire visiter les biens à toutes personnes qu'il jugera utile.

Le MANDATAIRE rendra compte au MANDANT de l'exécution de sa mission chaque fois qu'il l'estimera utile et établira un compte rendu des actions engagées, et indiquera au MANDANT la liste des confrères auxquels le dossier aura été transmis.

- Il est également rappelé que le Mandataire n'est pas habilité à recevoir de fonds, effets ou valeurs de la part des parties, à quelque titre que ce soit, en dehors de la rémunération.

#### DURÉE DU MANDAT

Ce mandat est conclu pour une période irrévocable de 3 mois à compter de la signature des présentes. Passé un délai de trois mois à compter de sa signature, le mandat peut être dénoncé à

mai 2021

Mandat de recherche de successeur au 5 rue Jules Vallès - 75011 PARIS



# Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Paris, le 3 août 2021

tout moment par chacune des parties, à charge pour celle qui entend y mettre fin d'en aviser l'autre partie quinze jours au moins à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. (2ème alinéa de l'article 78 du décret du 20 juillet 1972)

Tacite reconduction : A l'issue de la période de 3 mois, il sera automatiquement prorogé pour une durée maximale de 9 mois supplémentaires au terme de laquelle il prendra automatiquement fin sans aucune formalité, sous réserve de la disponibilité du bien.

## RÉMUNÉRATION DU MANDATAIRE:

En cas de réalisation de l'opération avec un preneur présenté par le MANDATAIRE, son délégataire, ou un confrère préalablement énuméré, le MANDATAIRE aura droit à une rémunération fixée à 30% du loyer annuel hors TVA (20%) à la charge du preneur. Cette rémunération sera exigible le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, même dans le cas où le MANDANT traiterait postérieurement à l'expiration du présent mandat avec un acheteur présenté par le mandataire pendant la durée du mandat.

Le Mandataire est autorisé à s'assurer les services d'autres cabinets immobiliers, étant entendu qu'il fera son affaire de la rémunération de ces derniers.

## CLAUSE PÉNALE

De convention expresse et à titre de condition essentielle sans laquelle le Mandataire n'aurait pas accepté le présent mandat:

- Le Mandant s'assurera du règlement des honoraires dus au MANDATAIRE, au jour de signature de la cession et/ou de la signature d'un bail neuf.

- Le Mandant s'interdit pendant les DOUZE MOIS qui suivent son expiration, de traiter directement ou par l'intermédiaire d'un tiers avec un locataire qui lui aura été présenté par le Mandataire.

En cas de non-respect des obligations visées dans la clause pénale, le Mandant s'engage à régler au Mandataire une indemnité compensatrice forfaitaire égale au montant de la rémunération énoncée à l'article 8 du présent mandat en application des articles 1142 et 1152 du Code Civil.

## ELECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige concernant l'interprétation ou l'exécution du présent mandat sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, auquel les parties font expressément attribution de juridiction. Elles attribuent compétence exclusive aux tribunaux du ressort de la situation des biens à vendre.

De convention expresse et conformément à l'article 1325 du Code Civil, fait en autant d'originaux que de parties ayant un intérêt distinct,

A Paris, en deux exemplaires, le ... .. 2021

Lu et approuvé  
Bon pour mission

LE MANDANT  
représenté par M...

Lu et approuvé  
Mission acceptée

LE MANDATAIRE  
représenté par Monsieur Claude DEVOIR.